

Rencontres locales de l'habitat participatif

SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

LE COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES



© Céline Jacq - pigiste - Nantes Métropole

SOMMAIRE

TABLE-RONDE

Propriété et communs - Regards croisés

3

ATELIER

Comment mettre en place concrètement l'entraide et la solidarité dans un projet d'habitat participatif ?

9

CONFÉRENCE

La médiation : une solution pour désamorcer les tensions et résoudre les conflits

11

ATELIER

Comment gérer la différence d'implication entre les personnes dans les phases de conception comme dans les phases de gestion d'un habitat participatif ?

15



TABLE-RONDE

Propriété et communs - Regards croisés

Table-ronde animée par **Florence Rousselot**, L'Echo-Habitants.

En présence de **Valérie Morel-Thomas**, associée de la foncière Terres Habitées, ingénieure, présidente fondatrice de Cap Habitat Coopératif, et de **Pierre Servain**, enseignant-chercheur en sociologie de l'habitat, des communs et de la participation.

Introduction

Cette table-ronde rappelle l'importance d'interroger la propriété et les communs, en croisant approches théoriques et expériences de terrain. Si la propriété est souvent perçue comme une sécurité, de plus en plus de citoyen·nes explorent aujourd'hui des alternatives. La propriété privée classique repose en effet sur l'exclusion et peut favoriser la spéculation, tandis que les communs désignent des ressources gérées collectivement (selon la définition d'Elinor Ostrom).

D'où plusieurs questions : la propriété peut-elle devenir un levier pour construire du commun ? Comment la repenser comme un bien partagé ? Quels sont les leviers et les freins à leur mise en commun ?

Pour éclairer ces questionnements, deux intervenants :

- **Pierre Servain**, enseignant-chercheur en sociologie de l'habitat, des communs et de la participation ;
- **Valérie Morel-Thomas**, associée de la foncière Terres Habitées, ingénieure, présidente fondatrice de Cap Habitat Coopératif.

Focus sur le travail de recherche de Pierre Servain

Pierre Servain a réalisé une thèse de sociologie à l'Université de Brest, soutenue en 2020, suivie de la publication d'un ouvrage en 2023 : Faire de l'habitat un commun. Son travail part d'une double motivation : l'envie de mener une recherche doctorale en sociologie et le fait d'être lui-même habitant d'Ekoumène, habitat participatif à Brest. Si beaucoup de choses ont été écrites en sociologie et en architecture sur l'habitat participatif, ces travaux adoptent souvent le même angle. Selon lui, il manquait une analyse centrée sur la manière d'y habiter, sur la coordination au sein des groupes et sur l'expérience vécue. Sa recherche a porté sur 16 habitats participatifs situés dans l'Ouest (Bretagne, Loire-Atlantique, Normandie), dont le sien, couvrant des projets des années 1980 à 2015. Il a mené principalement des entretiens collectifs.

Focus sur la foncière Terres Habitées

En 2010, Valérie Morel-Thomas rejoint Habicoop. L'objectif est de sortir le logement des logiques de marché et de créer quelque chose de différent. Elle participe à différents temps forts, notamment la loi ALUR, puis contribue à la création de Cap Habitat Coopératif. Face aux problématiques liées au foncier, elle lance Terres Habitées, inspirée de Terres de Liens, pour acquérir du foncier et le proposer à des coopératives d'habitants sous forme de baux emphytéotiques.

Dans Faire de l'habitat un commun, Pierre Servain parle de "plus-d'habiter" et de "travail du commun". Comment définit-il la notion de commun dans le cadre de l'habitat ? En quoi diffère-t-elle de la propriété classique ?

Les communs ont été beaucoup théorisés, mais selon des perspectives différentes : certains considèrent que les communs sont autre chose que la propriété, d'autres qu'ils représentent une alternative à la propriété privée classique – point de vue partagé par Pierre Servain.

Dans l'habitat participatif, l'espace commun se définit selon trois dimensions :

- Un **bien mis en commun** : il s'agit de l'habitat lui-même, dans sa dimension matérielle (logements, espaces partagés) et immatérielle (la manière de vivre ensemble, l'organisation collective, l'ambiance).
- Un **bien mis en commun par un groupe** : en habitat participatif, par définition, c'est un groupe habitant et non une accumulation d'habitants. Selon les différents modes d'habiter :
 - L'habitat individuel : c'est chacun chez soi.
 - La copropriété : c'est chacun chez soi avec des espaces intermédiaires.
 - La communauté : on met tout ensemble.
 - L'habitat participatif : c'est chacun chez soi tous ensemble. Chacun a son propre logement mais ouvert sur des espaces communs. Ces espaces communs sont plein de potentiels. Leur gestion collective oblige à habiter ensemble.
- Un **bien mis en commun par des règles, de la régulation et une gouvernance** (il ne s'agit pas seulement de chartes ou de règles formelles)

Pierre Servain insiste sur le fait que tout peut devenir commun, comme tout peut être privatisé. Mettre en commun demande du travail et des compétences. Mettre en commun l'habitat va à l'inverse de la tendance dominante car l'habitat se privatise de plus en plus.

Enfin, il souligne que le juridique pourrait être un support pour la mise en commun de l'habitat, or la propriété privée classique est aujourd'hui tout sauf un support pour la mise en commun.

Deux types de statuts juridiques sont possibles pour l'habitat participatif : la copropriété et les sociétés. Les retours des différents entretiens montrent que de nombreux groupes ne souhaitaient pas de copropriété, mais y ont finalement eu recours, car l'accès à certaines aides au logement, comme le PTZ, est conditionné par ce statut. C'est d'ailleurs un des grands champs de bataille d'Habitat Participatif France. À l'inverse, opter pour une société prive souvent l'accès à de nombreuses aides, ce qui reflète une norme sociale dominante.

Quand il s'agit de choisir un statut, une erreur est de vouloir comprendre en profondeur tous les statuts existants. Il est préférable d'en analyser les avantages et inconvénients, et de les mettre en regard des objectifs du projet. Par exemple :

- Si l'objectif est d'éviter la spéculation, la copropriété n'est pas adaptée ;
- Si l'objectif est d'accéder à certaines aides, la copropriété peut être préférable.

Le choix du statut doit donc partir du projet et des valeurs des habitants afin de déterminer le statut le plus adapté.

Comment la foncière "Terres Habitées" concrétise-t-elle cette idée de commun ? Quid de la propriété d'usage ? Comment comprendre la proposition de la foncière pour déconnecter le foncier de la logique marchande ?

Terres Habitées est née des réflexions menées au sein d'Habicoop autour de la notion de droit d'usage. Dès 2005, en s'inspirant d'expériences à l'étranger, Habicoop, Fédération Française des coopératives d'habitants et d'habitation, défend une vision :

- Sortir le logement de la sphère marchande,
- Dépasser l'opposition propriétaire / locataire,
- Proposer un modèle plus humain centré sur l'usage du logement et non sur sa valeur marchande.

Elle œuvre à promouvoir le modèle coopératif d'habitants.

Les valeurs des coopératives d'habitants reposent sur :

- **La déconnexion du marché** : la valeur des parts sociales souscrites à l'entrée dans la coopérative est indépendante de la valeur du bien immobilier,
- **La démocratie : 1 personne = 1 voix**. Les décisions sont prises collectivement, quel que soit le nombre de parts sociales détenues ou la superficie du logement occupé,
- **La propriété collective par détention de parts sociales** dont la somme constitue le capital.

Les coopérateurs habitants deviennent :

- **Collectivement propriétaires de l'immeuble** : La société a un capital composé de parts sociales détenues par les coopérateurs. Le capital correspond à 20% de la valeur initiale de l'immeuble. En fonctionnement, la société qui a emprunté pour la construction paye ses mensualités et en tant que propriétaire, ses charges.
- **Individuellement usagers du logement** : Le coopérateur verse une redevance mensuelle adaptée à ses capacités financières. La redevance comprend :
 - Une fraction locative,
 - Une fraction acquisitive (épargne).

Les espaces communs sont partagés et gérés collectivement. Le modèle permet d'accueillir d'autres publics (logements solidaires, chambres d'amis...).

À l'entrée dans la coopérative, le coopérateur souscrit donc des parts sociales et verse mensuellement une fraction acquisitive (épargne). Lorsqu'il quitte la coopérative, elle lui rembourse ses parts sociales et la part acquisitive versée, dans un délai de deux ans.

Les coopératives d'habitants évitent les dérives spéculatives. Par exemple, au Village Vertical, après 12 ans, les redevances sont 30 % en-dessous des prix du marché.

La coopérative :

- **Détient un capital** composé de la somme des parts sociales versées par les coopérateurs,
- **Emprunte** via des prêts de longue durée comme les prêts PLS qui permettent de proposer des logements sous plafonds de ressources (près de 70 % des ménages français sont éligibles au logement social),
- **Mobilise des subventions** pour équilibrer le plan de financement.

Les coopératives d'habitants sortent le logement de la sphère marchande mais il reste un enjeu : **comment diminuer davantage la redevance ?**

Une solution : la création d'une foncière, un outil simple et transparent permettant aux coopératives de bénéficier d'une charge foncière diminuée.

La foncière Terres Habitées est une Société en Commandité par Actions (SCA) composée :

- D'un **commandité** (la gérante), garant de la viabilité économique et de l'accompagnement des coopératives,
- De **commanditaires** (souscripteurs et souscriptrices) : citoyens, institutions, banques, fondations... qui apportent des fonds.

Terres Habitées lève des fonds pour acheter du foncier ou des immeubles pour les proposer sous la forme d'un bail emphytéotique à des coopératives bénéficiaires. La coopérative bénéficiaire verse un loyer le temps du prêt.

Comment s'orienter vers une société des communs ?

Pierre Servain explique que cela implique un travail long et progressif, il y a déjà tout un travail qui a conduit à la loi ALUR légitimant l'habitat participatif. Cependant, les statuts juridiques existants restent peu adaptés. Aujourd'hui, **l'un des enjeux pour Habitat Participatif France est de rendre les aides destinées à la copropriété accessibles aux sociétés**, afin de dépasser les contraintes actuelles.

Pierre Servain rappelle également que **certains fantasmes autour de la propriété privée peuvent freiner les initiatives collectives** :

- Idée que « je fais tout ce que je veux chez moi », alors que la propriété implique déjà des règles et des limites.
- Idée que la non-propriété serait plus vertueuse et que la propriété privée serait forcément vénale, orientée vers le profit. Or, la propriété privée peut aussi servir de support pour créer du commun, et il existe plusieurs formes de propriété permettant d'expérimenter la mise en commun.

Valérie Morel-Thomas ajoute que pour faire du commun, il est essentiel de **libérer les imaginaires**. Lorsqu'on reste dans les schémas classiques, on limite les possibles. Participer à des ateliers collectifs permet de se dire que faire autrement est possible, et de commencer à expérimenter concrètement. Elle insiste sur l'importance de **réaffirmer la citoyenneté** dans ce processus : **se projeter collectivement dans le commun est déjà un premier pas vers sa réalisation.**

Questions de la salle et réponses des intervenant-es

Q : Comment gérer l'égalité entre ceux qui arrivent tôt et ceux qui arrivent plus tard dans une coopérative d'habitants ?

R : Valérie Morel-Thomas : L'écart est réduit dans le modèle économique. Il y a également une réflexion sur la vision commune du projet et de son habitat.

Q : De nombreuses coopératives s'appuient sur les prêts PLS (Prêt Locatif Social). Mais, il y a un questionnement sur le fait qu'elles pourraient continuer d'en bénéficier. On a parlé des baux emphytéotiques mais qu'en est-il des baux à l'envers ?

R : Valérie Morel-Thomas : Le prêt PLS est un sujet. Habicoop travaille avec le ministère pour développer un prêt dédié. Il existe des inégalités selon les régions, certaines collectivités étant plus soutenantes que d'autres. Aujourd'hui, le modèle fonctionne assez bien. Concernant les baux à l'envers, le preneur devient propriétaire à la fin du bail. Or, en droit français, la propriété privée reste centrale, et ici, le propriétaire y perdrait en quelque sorte à la fin. Pour compenser la perte, il y aurait une augmentation de la redevance, ce qui ne correspond pas à l'objectif du dispositif.

Q : Comment se fait la sélection des terrains ?

R : Valérie Morel-Thomas : Terres Habitées reçoit souvent des porteurs de projet disposant déjà d'un terrain. Avec la Métropole de Lyon, Terres Habitées a également accès à des parcelles dans des ZAC au même prix que pour les promoteurs. Sinon, ce sont des opportunités foncières ou des collectifs qui cherchent eux-mêmes.

Q : Si on quitte une coopérative d'habitants, on récupère ses billes mais il devient difficile d'accéder à la propriété classique, comment faire ?

R : Valérie Morel-Thomas : Aller vers d'autres coopératives ? C'est un des sujets des militants. Chez Terres habitées, on inclut la notion d'épargne dans la redevance pour faciliter le retour vers un marché plus classique. Les coopératives sont un mouvement très agile, où de nombreuses réflexions sont menées. (Cf. Les Pas Sages : les CoopMutActeurs). Mais attention, quand on achète un logement, on se dit qu'on est propriétaire. Or, c'est la banque qui est propriétaire pendant 15/20/25 ans.

Pierre Servain : Ekoumène à Brest est une société. Si on part, ce n'est pas le logement qui est vendu, ce sont les parts sociales qui le sont. On récupère donc nos parts sociales, ni plus ni moins. C'est une question qui est abordée en réunion : est-ce qu'on réévalue le montant des parts sociales en fonction de l'IRL ? De manière générale, il faut accepter que quand on achète un bien en coopérative et qu'on repart 20 ans plus tard, on ne fait pas de plus-value. Sinon, pourquoi faire des statuts avec une vision ? C'est contradictoire.

Témoignage : Il est important d'adosser à la notion de propriété les notions d'argent, d'héritage. Sinon, la réponse est segmentée. Je suis en coopérative. On a passé beaucoup de temps à s'interroger sur l'héritage. Il faut s'y confronter. Dans les groupes, la question de la relation à l'argent est aussi fondamentale que la propriété et l'héritage.

Q : Concernant la spatialité, les projets sont-ils conçus pour évoluer avec la famille ? Du point de vue de la solidarité, quid de ceux qui traversent des périodes difficiles ?

R : Valérie Morel-Thomas : La spatialité est une question fréquente au sein des groupes. Il est important de s'interroger sur les usages : que souhaite-t-on dans son habitat ? Puis qu'est-ce qu'on va partager ? Ce qu'on essaie de faire : positionner un couple qui veut des enfants à côté d'une famille dont les enfants pourraient prochainement partir. Cela facilite ainsi le changement de logement quand de nouveaux besoins apparaissent. A savoir qu'on est prioritaire quand on est coopérateur et qu'un logement se libère.

Sur les logements solidaires, si la personne est coopératrice, il n'y a aucun problème. Mais si la coopérative est adossée à une structure, la coopérative ne peut pas décider si la personne vulnérable peut rester.

Q : L'habitat réversible est une solution. Quels retours dans votre étude ? Quelles différences pour ceux qui prennent un habitat irréversible en habitat participatif ?

R : Pierre Servain : Il faut distinguer habitat modulable et habitat réversible. L'habitat participatif n'est pas une sorte de couteau suisse capable de résoudre toutes les crises (logement, environnement, vieillissement). Le point central de l'habitat participatif, c'est la mise en commun et la manière de s'organiser. L'important est de définir ses valeurs et priorités, savoir à quoi on est prêt à renoncer.

NB : Dans son corpus, il n'y avait pas d'habitat réversible. Il existe l'association Hameaux légers qui travaille sur l'habitat réversible et la démarche participative.

Q : Quelles alternatives aux EHPAD ? Quelle acceptation de nos anciens ? Quelle dynamique dans la perspective du vieillissement ?

R : Valérie Morel-Thomas : Le projet de Chamarel Les Barges a réfléchi au vieillissement : comment peut-on rester dans la coopérative et quelles sont les limites ? Il faut que le coopérateur puisse prendre des décisions. La limite, c'est la mise sous tutelle. Le handicap physique, on est en mesure d'y répondre.

Pierre Servain : Il y avait jusqu'à peu deux modèles repoussoirs : l'habitat isolé isolant et la communauté. Et maintenant, il y a l'habitat des seniors. L'association Hal'âge travaille sur les questions liées du vieillissement.

Pour aller plus loin

- SERVAIN, Pierre. Faire de l'habitat un commun. Les habitats participatifs dans l'Ouest de la France. Presses universitaires de Rennes. 2023. 291 p.
- Terres habitées : <https://terreshabitees.fr/>
- Cap Habitat Coopératif : <https://caphabitatcoopératif.fr/>
- Habitat Participatif France : www.habitatparticipatif-france.fr
- Habicoop : <https://www.habicoop.fr/>
- Le Village Vertical : <https://www.village-vertical.org/>
- Hameaux Légers : <https://hameaux-legers.org/>
- Hal'âge : <https://halage.info/>

ATELIER

Comment mettre en place concrètement l'entraide et la solidarité dans un projet d'habitat participatif ?

Atelier animé par **Florence Rousselot**, L'Echo-Habitants

Format de l'atelier : le Cercle Samoan :

Deux cercles concentriques :

- **Cercle intérieur** : participants actifs dans la discussion.
- **Cercle extérieur** : participants en écoute ou en attente de rejoindre la discussion.

Une place est toujours vacante dans le cercle intérieur pour permettre à chacun de s'exprimer.

1. Définir les bases de l'entraide et de la solidarité

- **Clarifier les termes** : Avant de proposer des actions concrètes, il est essentiel de s'accorder sur une définition commune de l'entraide et de la solidarité.
- **Créer du lien** : Passer du temps ensemble pour favoriser la connaissance mutuelle et l'envie de s'entraider. L'entraide peut émerger spontanément, sans organisation préalable.
- **Réseaux informels** : Lancer des initiatives spontanées (ex. : café troc par Hunalivie) pour créer des opportunités d'échange, même avec des voisins extérieurs au projet.

2. Intégrer la solidarité dès la conception du projet

- **Réfléchir en amont** : Aborder la question de la solidarité avant même l'emménagement pour faciliter sa mise en œuvre une fois sur place.
- **Exemple concret** : Mettre à disposition des espaces communs (douches, cuisine) pour les nouveaux arrivants au cours de la construction de leur logement, afin de les intégrer et de les soutenir.
- **Ouverture aux autres** : Éviter l'entre-soi en incluant des actions solidaires ouvertes au quartier (ex. : groupements d'achat).

3. Limites et défis de l'entraide

- **Gestion des situations complexes** : Comment accompagner une personne en difficulté de santé ? Ces sujets doivent être débattus collectivement, sans solution miracle.
- **Non-réciprocité** : L'entraide ne doit pas être conditionnée par la réciprocité. Les besoins évoluent, et il est important d'accepter que l'aide puisse être unilatérale à certains moments.
- **Savoir demander de l'aide** : Un apprentissage nécessaire pour que la solidarité fonctionne.

4. Outils et pratiques pour renforcer les liens

- **Réunions régulières** : instaurer des moments d'échange attendus, même sans ordre du jour précis. Transformer les réunions sans sujet en apéros pour favoriser la convivialité.
- **Bulletin météo** : tour de table où chacun partage son état d'esprit du moment. Un outil précieux pour mieux se connaître.
- **Moments de gratitude** : mettre en avant les petits bonheurs partagés pour renforcer la cohésion.
- **Formation à la Communication Non Violente** : utiliser des méthodes comme la Communication Non Violente (CNV) pour améliorer les échanges au sein du groupe.

5. Solidarité et partage des ressources

- **Partage de logement** : Utiliser les espaces communs pour accueillir temporairement des personnes sans logement.
- **Solidarités constructives** : Intégrer des actions solidaires qui contribuent directement à la construction du projet.

Points de vigilance

- **Équilibre entre connaissance mutuelle et action** : Bien se connaître est important, mais cela ne doit pas devenir un frein au lancement du projet.
- **Flexibilité** : Les valeurs doivent être partagées, mais la connaissance approfondie des membres évolue avec le temps.

Conclusion

D'après les échanges ayant eu lieu au cours de cet atelier de 30 minutes, l'entraide et la solidarité dans un habitat participatif reposent sur :

- La création de liens avant et pendant le projet.
- Des outils concrets (réunions, bulletin météo, moments de gratitude).
- Une ouverture aux besoins changeants et aux personnes extérieures.
- Un cadre flexible qui permet d'expérimenter et d'ajuster les pratiques.

CONFÉRENCE

La médiation pour désamorcer les tensions et résoudre les conflits

Animée par **Morgane Richard**, médiatrice professionnelle, membre de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation

Introduction

La médiation est un processus collaboratif impliquant une personne tierce neutre, dont le rôle est d'accompagner deux ou plusieurs parties en conflit vers une solution mutuellement acceptable. Elle permet :

- **L'inimaginable discussion** : créer un espace où le dialogue devient possible, même dans les situations les plus tendues.
- **La réflexion collective** : aider les parties à clarifier leurs positions et à explorer des pistes de résolution.
- **La préservation de la libre décision** : chaque personne conserve le contrôle sur les choix finaux.

La posture du médiateur en quelques mots :

- **Indépendance** : libre de toute autorité ou influence extérieure.
- **Impartialité** : équidistant des parties, sans favoritisme.
- **Neutralité** : ne prend pas parti sur les opinions ou les solutions proposées.
- **Confidentialité** : garantit un cadre sécurisé pour l'expression de chacun.

Les fondements de la médiation

Il y a plusieurs approches de la médiation :

- **Approche rationnelle** (inspirée de Descartes) : Postulat que chaque individu est un apprenant, capable d'évoluer et de trouver des solutions par la raison.
- **Dynamique relationnelle** : La qualité des relations repose sur un équilibre entre confiance/entente et défiance/soupçon (mensonges, non-dits, rumeurs, chantage).

Altérité vs. Adversité :

L'altérité reconnaît la légitimité de l'autre et ses limites.

L'adversité transforme l'autre en opposant, alimentant les conflits.

Les composantes des relations

Dans toutes les relations, il y a une composante :

- **Juridique** : on est tous et toutes liés par la loi (couple, famille, voisinage, travail).
- **Technique** : part dans une société, loyer, répartition des tâches et charges.
- **Emotionnel** : motivation à rejoindre le projet, valeurs, affects.

Dans les projets d'habitat participatif, les composantes juridique et technique sont souvent priorisées, au détriment de l'émotionnel. Or, c'est l'inverse qu'il faudrait faire : travailler d'abord sur les émotions et les valeurs pour éviter les tensions futures.

Qu'est-ce qu'un conflit ?

Un conflit n'est ni une divergence d'idées, ni un désaccord, ni une polémique. C'est une relation dégradée, marquée par :

- Des heurts permanents.
- Une violence (verbale, psychologique, ou physique).

Les trois éléments qu'on retrouve dans un conflit sont :

- **Un prêt d'intention négative** : on imagine ce que la personne pense ou fait dans le but de nuire.
- **Une interprétation négative** : je juge des faits, une personne, un comportement de façon négative, blessante.
- **Une contrainte** : j'impose mon point de vue, j'oblige à faire ou à ne pas faire, sans prendre en compte l'intérêt pour l'autre.

Sa résolution via la médiation passe par les étapes suivantes :

- Un RDV avec chaque membre du groupe (10/30min),
- Une cartographie relationnelle du groupe,
- Un entretien individuel avec chaque membre du groupe (entre 1h et 2h),
- Une ou deux réunions de médiation (2h),

= processus court.

Les issues possibles de la médiation sont :

- **Reprise à l'identique** : La relation retrouve son équilibre initial.
- **Aménagement de la relation** : Adaptation des interactions en fonction des enjeux et intérêts de chacun.
- **Rupture consensuelle** : Si la relation ne peut être réparée, la médiation aide à organiser une sortie respectueuse et constructive.

Les défis propres à l'habitat participatif :

- Les priorités, rythmes et envies ne sont pas toujours similaires.
- Les façons de penser et d'agir sont différentes voire opposées.
- L'investissement est inégal (temps, argent, compétences).
- Il y a des difficultés à se parler et à prendre des décisions.

Qu'est-ce que ça a comme conséquences ?

Un sentiment d'injustice, d'inégalité, de ne pas se sentir accepté, accueilli, reconnu, un absentéisme pendant les réunions.

Tentatives habituelles de gestions des problèmes :

- Rappel des règles définies collectivement,
- Rappel à la loi,
- Rappeler au raisonnable ou à la convivialité,
- Votes et prises de décision avec droit de veto.

Résultat connus :

- Abandon du collectif,
- Domination de certains sur le groupe,
- Résignation,
- Toujours dans un rapport de force, conflit non réglé.

Eviter le conflit et désamorcer les tensions

Les 3 ingrédients pour désamorcer les tensions sont :

- **Développer l'altérité, reconnaître nos légitimités et nos limites** --> la reconnaissance
- **Communiquer en étant sûr que le message soit bien reçu** --> structure et interaction en communication : modèle SIC (système et interaction en communication). Il y a neuf modes de messages, chacun des points ci-dessous pouvant être perçu de trois manières différentes :
 - Traitement = une même information peut être gérée par l'analyse, l'analogie (on compare) ou l'affectif.
 - Réception = entendre, voir, ressentir (pas tous les mêmes degrés sur ces capteurs communs).
 - Expression = dire/parler, action/faire/montrer, émotion.

C'est un instrument pédagogique de développement des compétences en communication. Essayer les trois modes avec une personne, elle comprendra alors forcément le message.

- **Permettre le dialogue et se comprendre même quand une tension apparaît** --> message FCR : qui va permettre le dialogue et lever les incompréhensions :
 - **F**aits : vérifiables, observables, quantifiables, mesurables,
 - **C**onséquences : concrètes, identifiables, pour soi,
 - **R**essentis : affirmés par rapport à soi.

Difficulté de trouver les faits incontestables, on est souvent dans le jugement.

Entretenir la relation peut passer par trois 'formules' :

- Se former en interne avec par exemple un atelier sur les dynamiques relationnelles (3h) - 500€ pour 12 personnes max,
- Avoir un ou plusieurs référent-es qualité relationnelle dans le groupe (doivent se former - formation 2j) - 1000€ par personne,
- Résoudre les conflits et devenir médiateur (formation 14j) - 3500/4000€ pour une personne.

Un groupe peut aussi faire appel à un-e professionnel-le externe :

- Choisir un-e professionnel-le ressource externe,
- L'appeler en cas de tension et évaluer les besoins,
- Intervention du médiateur.

(Exemple : intervention de Morgane Richard pour un conflit entre 2 personnes : 1000€).

Que faire en cas de tension émergente ?

- Parler à son référent qualité relationnelle ou à son médiateur ressource.
- Evaluer avec lui le niveau de tension.

Idée partagée par le collectif Entre les venelles – Rezé : que plusieurs groupes se forment sur la médiation pour mutualiser la formation dans un 1^{er} temps, et ensuite pour pouvoir intervenir chez les uns et chez les autres en cas de conflit.

Où trouver un médiateur : www.allomediateur.com

ATELIER

Comment gérer la différence d'implication entre les personnes dans les phases de conception comme dans les phases de gestion d'un habitat participatif ?

Animé par **Florence Rousselot**, L'Echo-Habitants

Format de l'atelier : le Cercle Samoan :

Deux cercles concentriques :

- **Cercle intérieur** : participants actifs dans la discussion.
- **Cercle extérieur** : participants en écoute ou en attente de rejoindre la discussion.

Une place est toujours vacante dans le cercle intérieur pour permettre à chacun de s'exprimer.

1. Les sources des différences d'implication

- Implication en fonction du **temps dont on dispose** et d'autres contraintes.
- **La difficulté d'appropriation des outils du collectif** (Drive, documents administratifs).
- **La différence des profils** (actifs, retraités, non-valides etc.) au sein d'un collectif peut entraîner des différences d'implication.
- **Le moment d'arrivée dans un collectif dans un projet influence l'implication.** La qualité de l'intégration joue également un rôle.
- **Différentes conceptions du monde** : on ne met pas le même sens derrière certains mots.
- **Perception de l'implication** : attention aux jugements portés sur l'investissement d'autres personnes dans des domaines que l'on peut méconnaître.
- **Valorisation différenciée** en fonction de ce qui est accompli : on peut avoir tendance à moins considérer le temps passé derrière un ordinateur.

2. Les effets de la différence d'implication

- Émergence de **tensions**, de **conflits**.
- **Dévalorisation**, sentiment d'« être à la ramasse ».
- Perception d'**injustice**.
- Questionnement : comment accepter que certains en fassent plus et d'autres moins ?

3. Des outils et méthodes pour gérer et valoriser l'implication

- **Chiffrer ou évaluer les tâches** : mettre du temps derrière chaque mission pour clarifier la charge.
- **Soigner l'intégration des nouveaux membres** : faciliter leur implication et rendre clair le fonctionnement du collectif.
- **Rendre lisible, visible et accessible les idées**, les possibilités. Exemple d'outils :
 - Gare centrale : espace de partage, physique ou virtuel, qui rend visible l'information,
 - Agora : plateforme collaborative (partage de fichiers, forums, agendas...).
- **Définir un socle commun d'engagement** : le reste, c'est du bonus.
- Autre approche : **accepter l'impossibilité de compter précisément**, reconnaître les inégalités de fait et accepter que chacun s'implique à des moments différents. L'essentiel est de maintenir la motivation sur le long terme.
- Reconnaître qu'à certains moments, il existe **des différences d'implication mais que cela s'ajuste sur le temps long**.
- Les niveaux de connaissance varient d'un membre à un autre. Pour ceux qui ont une « longueur d'avance » : **apporter du fond et ne pas uniquement valoriser le résultat**.
- **Valoriser le travail « invisible »** : administratif, coordination, relationnel.

4. Pistes de postures à adopter

- Reconnaître que **prendre soin du lien** est une forme d'engagement.
- **S'entraider** dans l'implication.
- S'autoriser à être, par moment des « passagers clandestins » d'un projet (cf. formation d'Audrey Gicquel).
- Face à des profils et des énergies différentes, **distinguer ce que l'on fait pour soi et pour le collectif**.
- Être attentif, vigilant au rythme du collectif et aux rythmes individuels.